

### Réunion restreinte du 10 novembre 2021

#### P.V. n° 8

**Président** : M. DEMARET.

**Présents** : M. DENIAU - HUS.

**Administratif** : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 100 euros.

### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

( **5** QUALIFIES POUR LA FFF )

**181 Engagés (dont les 2 clubs évoluant en CN U19)**

|                             |                                   |   |              |           |            |   |            |          |          |
|-----------------------------|-----------------------------------|---|--------------|-----------|------------|---|------------|----------|----------|
| 11/09/2021                  | <u>Tour Préliminaire</u>          | <b>19</b>                                     | matches avec | <b>38</b> | clubs      |   |            |          |          |
| 25/09/2021                  | 1er Tour                          | <b>80</b>                                     | matches avec | <b>19</b> | vainqueurs | + | <b>141</b> | entrants | <b>B</b> |
| 02/10/2021                  | 2ème Tour                         | <b>40</b>                                     | matches avec | <b>80</b> | vainqueurs |   |            |          |          |
| 16/10/2021                  | 3ème Tour                         | <b>20</b>                                     | matches avec | <b>40</b> | vainqueurs |   |            |          |          |
| 30/10/2021                  | 4ème Tour                         | <b>10</b>                                     | matches avec | <b>20</b> | vainqueurs |   |            |          |          |
| <b>20/11/2021</b>           | <b>Finale Régionale</b>           | <b>5</b>                                      | matches avec | <b>10</b> | vainqueurs |   |            |          |          |
|                             |                                   | 155   | matches      |           |            |   | 179        | engagés  |          |
| <b>exempt A ( 2 ) :</b>     | <b>CN U19</b>                     | F.C. Girondins de Bordeaux - S.A. Mérignacais |              |           |            |   |            |          |          |
| <b>entrants B ( 141 ) :</b> | Parmi U19 R1 - U18 R1 - U17 R1... |   |              |           |            |   |            |          |          |

#### 4<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 10 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **24127062** – Gâti-Foot / Chamois Niortais F.C. du 30/10/2021

La commission prend note de la décision de la C.R. Litiges et Contentieux du 05/11/2021 qui **donne match perdu par pénalité au club des Chamois Niortais F.C. et dit le club de Gâti-Foot qualifié pour le tour suivant.**

### Tirage au sort du 5<sup>ème</sup> tour (dernier tour régional) :

5 matches avec les 10 vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour.

La Commission procède au tirage au sort **intégral (un seul groupe)**.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Samedi 20 Novembre 2021 à 15H00**.

**Il ne sera pas joué de prolongation.** En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

### **Les arbitres et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.**

En l'absence du délégué désigné par la LFNA, cette fonction sera exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.

- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.

- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**

- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts.

Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

- Les ententes et les groupements sont autorisés.

### CHAMPIONNATS

#### U18 REGIONAL 2

Match n° **23399724** – Poule B – E.S. Ussel / E.S.M. La Souterraine du 06/11/2021

Courriel de l'E.S. Ussel du 08/11/2021 à 8h26 informant de son forfait.

Il précise avoir prévenu l'adversaire par téléphone mais ni l'arbitre, ni la Ligue.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Ussel**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S. Ussel (1<sup>er</sup> forfait).

Les frais de déplacement de l'arbitre (24.06 euros) lui seront crédités par débit de l'E.S. Ussel

#### U16 REGIONAL 1

Match n° **23400730** – Poule A – Royan,-Vaux A.F.C. / E.S. La Rochelle du 09/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 25/10/2021 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain**.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,  
**Patrick DEMARET**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 12/11/2021 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.